

Les Juifs, la lettre de change et la foire de Lyon

Avec la naissance des mécanismes du crédit à l'Époque moderne sont également nées des angoisses suscitées par une économie invisible, que peu de personnes comprenaient. Ces peurs se sont greffées sur l'hostilité envers les « Juifs convertis ». Analyse de la fabrique d'une fausse nouvelle.

Par Francesca Trivellato

Juifs et capitalisme : quoi de neuf sur le sujet ? Ne connaît-on pas le moindre recoin des idées reçues qui, depuis des siècles, attribuent aux Juifs un talent inné pour le profit et une cupidité sans limite ? En creusant là où l'on s'y attend le moins, on découvre que ce sujet complexe, aux conséquences souvent dramatiques, nous réserve encore quelques surprises.

Quand et pourquoi le stéréotype médiéval du Juif usurier, prêteur sur gages à qui les chrétiens dans le besoin confiaient leurs pauvres biens en échange de quelques piécettes à des taux d'intérêt exorbitants, s'est-il transformé, dans l'imaginaire européen, en cliché du capitaliste tirant les ficelles de la finance mondiale ? Comment est-on passé de la diabolisation de Shylock, l'usurier juif du *Marchand de Venise* de Shakespeare, à celle des Rothschild (et, plus récemment, à celle de George Soros) ? Il est vrai que les deux caricatures sont les deux faces d'une même médaille : le Juif opérant dans une économie de pénurie et le financier milliardaire s'emparent l'un et l'autre indûment des ressources de la communauté chrétienne. Le prêteur sur gages et le capitaliste rapace s'inscrivent cependant dans deux systèmes de crédit différents : Shylock exige une caution en échange de son prêt (un gage insensé, une livre de chair humaine, mais un gage quand même) ; les Rothschild et Soros s'activent plutôt dans une « économie de papier », où ne circulent que des ressources immatérielles, mais qui ont le pouvoir de faire et défaire les fortunes de maisonnées et de nations entières : titres boursiers, fonds d'investissement, auxquels



L'AUTEURE
Spécialiste d'histoire culturelle et économique, théoricienne de la « microstoria globale », Francesca Trivellato est professeure à l'Institute for Advanced Study de Princeton. Elle a publié *Corail* contre diamants. De la Méditerranée à l'océan Indien au XVIII^e siècle (Seuil, 2016) et *Juifs et capitalisme. Aux origines d'une légende* (Seuil, 2023).

s'ajouteraient aujourd'hui les produits dérivés et les cryptomonnaies.

Or, ce passage du crédit sur gage à la spéculation financière s'est amorcé dès le XVI^e siècle et a eu pour épicerie Lyon. Dans la cité sur les rives du Rhône, siège d'une importante industrie de la soie et de filiales des plus grandes compagnies marchandes d'Europe, se sont tenues pour la première fois des foires saisonnières consacrées non pas à l'échange de marchandises, mais exclusivement à l'achat et à la vente de billets de papier ; des billets appelés « lettres de change » ou « traites », qui permettaient aux banquiers les plus habiles de spéculer sur les taux de change des devises. Ces foires étaient réservées aux professionnels : n'y étaient admis que les opérateurs disposant d'un dense réseau international, tels que les grandes familles florentines Salviati, Guadagni et Capponi, mais aussi quelques maisons allemandes comme les Welser, qui comptaient parmi les banquiers de l'empereur Charles Quint. C'est ainsi que « le change de Lyon » est devenu synonyme, dans toute l'Europe, d'un type particulier de spéculation.

La peur d'une « économie de papier »

On peut voir dans les foires au change de Lyon le premier épisode de ce que l'on appelle aujourd'hui la « financiarisation », autrement dit le divorce entre l'économie réelle et la finance, entre la production et le commerce des produits manufacturés d'une part, la recherche du profit à la faveur des opérations de crédit d'autre part. Depuis Aristote, la morale occidentale



L'usurier Sur cette miniature du XV^e siècle, publiée dans *Le Livre de bonnes mœurs* de Jacques Legrand, un homme compte ses pièces d'or. Dans l'imaginaire collectif de l'époque, l'usurier est le plus souvent un Juif.

DATES CLÉS

- 1182**
Philippe Auguste expulse les Juifs du domaine royal (actuelle Ile-de-France).
- 1215**
Innocent III impose aux Juifs le port de la rouelle (Saint Louis le fait de nouveau en 1269).
- 1254**
Saint Louis ordonne l'expulsion des Juifs possédant le Talmud et ne respectant pas l'interdit de l'usure.
- 1290**
Les Juifs sont chassés d'Angleterre et d'Aquitaine.
- 1306**
Philippe le Bel expulse 100 000 Juifs en confisquant leurs biens.
- 1394**
Charles VI ordonne l'expulsion de tous les Juifs de France.
- 1492**
Les Juifs sont expulsés des royaumes de Castille et d'Aragon.
- 1496**
Manuel I^{er} de Portugal décrète que les Juifs doivent se convertir ou quitter le pays.
- 1550**
Henri II accepte le retour des Juifs nouvellement convertis dans la région de Bordeaux.

appréciait la contribution du commerce des matières premières et des produits manufacturés au bien-être des peuples, mais considérait la finance avec suspicion. C'est aussi la raison pour laquelle nombre de théologiens condamnaient le change de Lyon comme une forme d'usure. De

Décryptage

« Les Juifs ont inventé les lettres de change » : cette affirmation se retrouve dans un grand nombre de textes, sous la plume d'une pluralité d'auteurs, du XVII^e siècle au début du XX^e siècle. Surtout, elle a nourri une véritable légende qui a circulé dans toute l'Europe. Francesca Trivellato s'est attelée, notamment grâce à des corpus de textes numérisés, à suivre sa piste et à remonter son itinéraire jusqu'à son origine, en France, à Bordeaux, en 1647. Elle montre comment le développement de l'antisémitisme a contribué à construire le modèle d'une société commerciale chrétienne saine, stigmatisant au contraire les spéculateurs juifs du nouveau capitalisme financier dont Lyon devient l'un des centres.

leur côté, plus ou moins tacitement, les gouvernements et les auteurs laïques ont pris acte des avantages que cette « économie de papier » apportait tant au commerce privé qu'aux finances publiques – des avantages qui n'éliminaient pas les craintes suscitées par une économie invisible, que peu de personnes étaient en mesure de comprendre et encore moins de contrôler.

C'est au cours de cette période, qui vit l'essor du premier capitalisme européen, que l'abstraction et la complexité croissantes de la finance donnèrent naissance à un nouveau préjugé sur le rôle économique des Juifs. Une légende, qui commença à circuler au milieu du XVII^e siècle, attribuait aux Juifs l'invention de la lettre de change, cet instrument qui alimentait la spéculation à Lyon et dans les foires concurrentes nées entre-temps dans d'autres villes. Nous parlons bien de « légende », car cette histoire ne contient pas une once de vérité, ce qui ne l'a pas empêchée de largement se répandre d'abord en France, puis dans le reste de l'Europe. Aujourd'hui, nous ne connaissons que trop bien le pouvoir qu'exerce sur l'imaginaire collectif ce que Marc Bloch, dès 1921, dans ses réflexions sur la Première Guerre mondiale, appelait les « fausses nouvelles ». ▶▶▶

MOT CLÉ

Financiarisation
Finance dérive de l'ancien français *finer*, « mener à sa fin une transaction ». Au XIV^e siècle, finance signifie « versement ». La financiarisation marque la rupture entre le commerce des produits manufacturés et la recherche du profit grâce à des opérations de crédit.

Curieusement, au cours des cent dernières années, les historiens ont oublié cette fable qui avait pourtant circulé sous la plume de nombreux auteurs célèbres et qui avait été répétée, discutée et contestée à maintes reprises jusqu'au début du XX^e siècle.

Bonnes et mauvaises pratiques

Commençons par un texte célèbre qui, à première vue, n'a rien à voir avec l'histoire des Juifs et de l'antisémitisme : *Le Parfait Négociant* de Jacques Savary, le marchand-écrivain chargé par Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des Finances de Louis XIV, de rédiger le premier code de droit commercial européen, l'Ordonnance du commerce de 1673. Publié en 1675, *Le Parfait Négociant* fut traduit en allemand en 1676 et en néerlandais en 1683, réimprimé dans au moins 29 éditions (dont certaines

augmentées), et fit l'objet d'imitations et de plagats dans plusieurs langues. Monument de la culture marchande dans l'Europe moderne, le traité de Savary remplissait la double fonction de manuel pratique et d'éloge du négociant international. Il contient une foule d'informations indispensables à la conduite des affaires : poids, mesures, conversions monétaires, modèles de statuts de sociétés, lois et coutumes en vigueur dans les ports d'Europe et de Méditerranée (Savary ne dit mot de la traite des esclaves africains au travers de l'Atlantique, dont disserte au contraire le premier dictionnaire commercial compilé par ses fils¹). Mais l'ouvrage propose aussi une vibrante défense de l'utilité et de l'honorabilité des négociants dans une société – celle du Grand Siècle – encore profondément féodale et, par conséquent, culturellement hostile au travail manuel. Les ancêtres de Savary

Dépourvues de toute valeur intrinsèque, les traites semblaient être de l'argent qui ne laissait aucune trace

avaient eux-mêmes dû renoncer à leur titre de noblesse quand ils s'étaient lancés dans le commerce, car les lois de dérogeance rendaient ces deux statuts inconciliables. Colbert voulait remédier à cette incompatibilité et encourager l'aristocratie à investir dans le commerce d'outremer, pour rendre la France compétitive face à la Hollande. Savary avait donc la lourde tâche de donner au commerce maritime une parfaite respectabilité.

Dans un chapitre intitulé « De l'origine des lettres de change et de leur utilité pour le commerce », Savary écrit que « l'invention en est venue des Juifs qui furent chassés de France pendant les règnes de Dagobert I^{er}, Philippe Auguste, & Philippe le Long, les années 640, 1181, & 1316 »². Cette affirmation n'a aucun fondement. Les lettres de change ne sont pas nées de l'initiative d'individus ou à la suite d'un événement particulier ; elles sont apparues pour répondre au besoin de déplacer des sommes d'argent d'une région à l'autre, un besoin découlant de l'essor du commerce européen au XIII^e siècle, à l'époque où convergeaient vers des foires de Champagne (Laon, Troyes ou Provins) les toiles et les produits de toute l'Europe et du Moyen-Orient. Mais, répétée dans toutes les éditions de l'ouvrage de Savary, cette fausse nouvelle se propagea et devint un lieu commun.

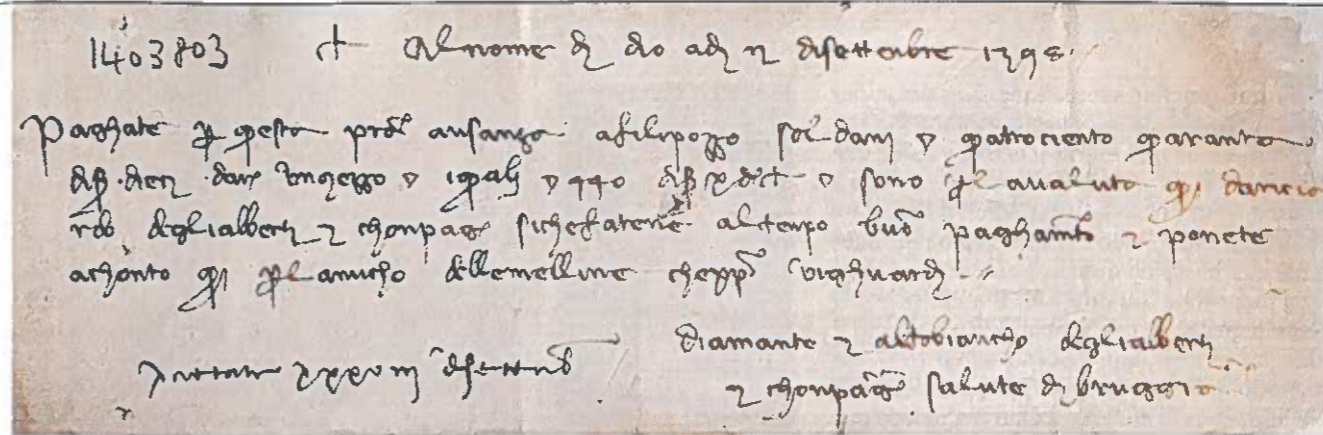
Qu'est-ce donc qu'une lettre de change ? Il s'agit d'une bande de papier plus étroite qu'un chèque moderne, sur laquelle un marchand donne l'ordre à l'un de ses agents de payer une

Lyon, centre financier



103 Bourse du Lyge des Changes à Lyon

Après la guerre de Cent Ans, l'Europe du Nord-Ouest est épuisée. L'espace entre la Souabe et l'Italie du Nord en tire avantage et connaît un essor économique important. Une route commerciale double cet axe, reliant le Nord-Est aux pays ibériques. Lyon se trouve alors au centre d'un nouvel espace économique dynamique. La création des foires dépend d'un privilège du suzerain. En 1444, Charles VII accorde à Lyon trois foires de deux jours, après Pâques, en juillet et en novembre. A partir de 1463, quatre foires de quinze jours sont accordées à la ville. Elles commencent le lundi après la fête des Rois, le lundi après Pâques, le 4 août et 3 novembre. On y vendait surtout des draps, des toiles et des soieries. Les marchands venaient des provinces alentour (Bourgogne, Provence, Lorraine) mais aussi de Suisse, d'Allemagne, de Savoie, des Républiques de Gênes, Florence et même Barcelone. Les opérations financières et les compensations de lettres de change se prolongeaient des mois après les foires, faisant de la ville un important centre de change et de spéculation financière (ci-dessus : la Bourse des changes, gravure du XVIII^e siècle). Très vite, les banquiers italiens supplantèrent les Lyonnais et s'installèrent dans la ville, qui autorisa la circulation des monnaies étrangères.



La lettre de change : opération de crédit et conversion monétaire

Sur ce document, deux marchands italiens, les frères Alberti, installés à Bruges, notent leur envoi le 12 septembre 1398 de 440 ducats à Francesco di Marco Datini et Luca del Sera, au comptoir de Barcelone. Instrument de crédit émis sous la forme d'une bande de papier sans aucune valeur intrinsèque, où le marchand inscrit l'ordre à l'un de ses agents de payer une certaine somme en devise étrangère à une tierce personne, la lettre de change facilite le commerce en convertissant les monnaies et en éliminant les risques liés au transport d'espèces.

certaine somme en monnaie étrangère à une tierce personne. Cet instrument permettait, en fait, de transférer des fonds à l'étranger sans courir les risques liés à l'envoi de pièces d'or ou d'argent, dont des brigands pouvaient s'emparer ou qui pouvaient sombrer en cas de naufrage. De plus, comme par magie, chaque lettre de change effectuait à la fois une opération de crédit et une conversion monétaire. Autant d'éléments qui rendaient cet outil extrêmement utile, mais aussi fort mystérieux. Dépourvues de toute valeur intrinsèque, les traites semblaient être de l'argent qui ne laissait aucune trace. De plus, elles étaient écrites « en peu de paroles et de substance », comme l'explique Savary, faisant référence à l'utilisation d'abréviations et de termes techniques qui les rendaient incompréhensibles aux non-initiés. Qui sait quelles manigances et quels subterfuges pouvaient se dissimuler derrière les griffonnages de ces marchands avides de profit ?

Mais pourquoi donc Savary affirme-t-il que ce sont les Juifs qui inventèrent les lettres de change ? Parce que, comme il l'explique, « il est certain qu'il n'y a rien de plus utile à l'État et au public que l'usage des lettres et billets de change. Mais il faut aussi demeurer d'accord qu'il n'y a rien de plus dangereux que ce commerce, et qui produit plus d'usures et de faillites, quand les banquiers, les négociants et les marchands le font avec convoitise et imprudence ». Distinguer entre les lettres de change utilisées pour commercer honnêtement et celles manipulées « avec convoitise et imprudence », c'était un énorme problème, d'autant plus à une époque où ces instruments financiers se répandaient rapidement et où Colbert incitait les nobles à se faire marchands. Il n'existait pas de règles écrites permettant d'établir avec certitude si une lettre de change était « utile à l'État et au public » ou si, en revanche, elle risquait de produire un nombre indu de faillites à cause de

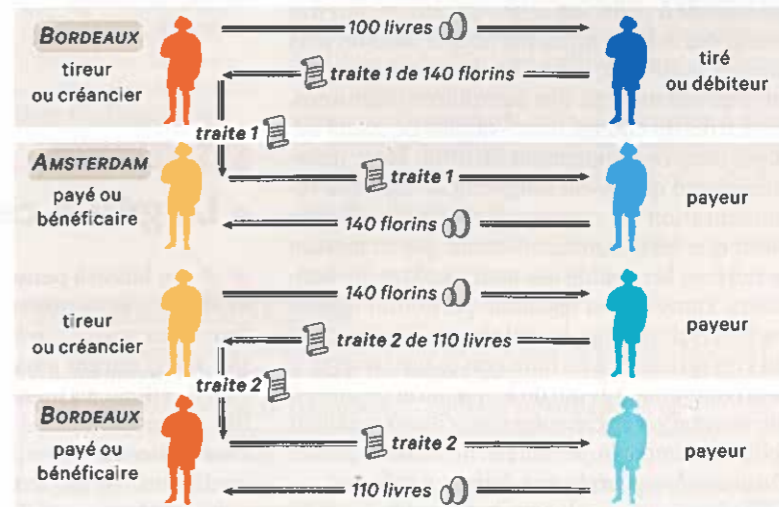
Notes

1. J. Savary Des Bruslons, P. L. Savary, *Dictionnaire universel de commerce*, 3 volumes, J. Estienne, 1723-1730.
2. J. Savary, *Le Parfait Négociant*, Louis Billaine, 1675, pp. 121-125.
3. É. Cleirac, *Us et coutumes de la mer*, Bordeaux, Guillaume Millanges, 1647, p. 226.

taux excessifs. Attribuer l'invention de cet instrument aux Juifs, ce n'était pas le condamner purement et simplement, mais c'était l'ériger en une sorte de baromètre destiné à mesurer l'honnêteté de pratiques de crédit de plus en plus abscones. Savary vouait une admiration ambiguë aux Juifs : « Ces sortes de gens ont de l'esprit infiniment pour ce qui regarde le gain et le profit. » S'étant approprié une prétendue invention juive, les marchands chrétiens qui ne maniaient pas honnêtement les lettres de change couraient le risque d'être eux-mêmes traités de « Juifs ». C'est là le sens de la légende : ▶▶▶

À SAVOIR

Spéculation : comment ça marche ?



Un marchand peut spéculer sur la variation des taux de change d'une même monnaie. Par exemple, un marchand achète 140 florins pour 100 livres à Bordeaux. Or, à Amsterdam, la livre étant moins forte, 140 florins s'échangent pour 110 livres. Le marchand empoche un bénéfice de 10 %.

►►► une sanction symbolique dans des zones grises où le bras de la loi ne pouvait intervenir.

Comment Savary en est-il arrivé à l'idée que les Juifs avaient inventé les lettres de change ? Comme il était d'usage à l'époque, il ne donne pas la moindre référence bibliographique, mais, grâce aux bases de données numériques dont nous disposons aujourd'hui, il a été possible d'établir qu'il avait tiré cette fable d'un recueil de droit maritime publié à Bordeaux en 1647 par un avocat du nom d'Étienne Cleirac et intitulé *Us et coutumes de la mer*. Il y a bien longtemps que tout le monde a oublié cet ouvrage, qui connut pourtant à l'époque un immense succès, avec cinq rééditions et une traduction partielle en anglais. En sept pages d'un dense commentaire



COLBERT



SAVARY

S'il tombait en de mauvaises mains, un outil utile comme les lettres de change pouvait devenir nuisible

aux antiques règles en usage pour la navigation atlantique, les « Rôles d'Oléron », Cleirac met noir sur blanc la légende de l'invention juive de la lettre de change.

Une « fake news » née à Bordeaux

Ce n'est pas un hasard si l'homme était juriste et, *a fortiori*, l'auteur du premier ouvrage de droit maritime en langue vernaculaire (et non plus en latin). Tout comme Savary, son objectif était de conférer au métier de marchand ses lettres de noblesse. Cleirac voulait, de surcroît, mettre à disposition des juges et des hommes de loi un texte qui les aide à régler les litiges de plus en plus fréquents qui éclataient, en particulier dans un port comme Bordeaux, à propos des naufrages, des salaires des marins, des assurances maritimes, des lettres de change, etc. – autant de sujets négligés dans l'enseignement du droit. Mais, justement parce qu'il avait longuement étudié la réglementation du commerce maritime, Cleirac savait que les tribunaux n'étaient pas en mesure de réfréner la cupidité des marchands et des banquiers. Dans le flou législatif qui flottait autour des lettres de change, le seul moyen d'inciter ceux qui s'en servaient à en faire bon usage au service de la communauté était de les menacer de nuire à leur réputation en cas contraire, s'ils se révélaient « plus méchants et supérieurs en malice et en termes d'usure et de rapacité » aux Juifs eux-mêmes³.

Ce n'est pas non plus un hasard si la légende de la supposée origine juive de la finance européenne a vu le jour à Bordeaux, la ville où Cleirac était né, avait vécu et était mort. Bien que les Juifs aient été définitivement expulsés du royaume de France en 1306, le roi Henri II, en 1550, avait

L'origine de la légende

Jacques Savary est chargé par Colbert, contrôleur général des Finances de Louis XIV, de rédiger le premier code de droit commercial européen, l'Ordonnance du commerce de 1673. Deux ans plus tard il publie *Le Parfait Négociant* : il y affirme que les Juifs sont à l'origine de la lettre de change.

DANS LE TEXTE

« Le génie calculateur des Juifs »

« On laisse à penser si, avec de l'avidité pour le gain, de l'intelligence pour le commerce, de la facilité pour la correspondance avec leurs frères des autres pays et des occasions pour faire valoir tous ces moyens, [les Juifs] durent amasser des richesses. Leur génie calculateur fit naître l'art des finances presque inconnu jusqu'à présent, et bientôt la comptabilité passa totalement en leurs mains. [...] Pendant leur exil ils avaient trouvé moyen de retirer leurs effets consignés entre les mains de leurs confidentes par des lettres secrètes et conçues en peu de mots. Ils faisaient valoir ces lettres par l'entremise des voyageurs, des marchands étrangers ; de là naquirent les lettres de change, chose inconnue à l'ancienne jurisprudence grecque et romaine. »

Abbé Grégoire, cité dans P. Birnbaum, « Est-il des moyens de rendre les Juifs plus utiles et plus heureux ? » *Le concours de l'Académie de Metz, 1787*, Seuil, 2017, pp. 213-290.

invité les « marchands et autres Portugais appelés Nouveaux Chrétiens » – en clair, les descendants des Juifs baptisés de force qui voulaient fuir l'Inquisition espagnole et portugaise – à s'installer dans le Sud-Ouest avec les mêmes droits que les sujets de la couronne (les « régnicoles »). Mais jusqu'en 1723, ces « marchands portugais » ne furent pas autorisés à pratiquer la religion de leurs ancêtres, ni à s'organiser en un corps autonome. Ils fréquentaient les mêmes places que les autres marchands ; ils s'asseyaient à l'église sur les mêmes bancs que les autres catholiques.

Les Juifs de Bordeaux étaient donc invisibles. En même temps, ces nouveaux chrétiens étaient en permanence soupçonnés d'être plus fidèles à l'Espagne qu'à la France et de ne s'être convertis au catholicisme qu'en apparence.

A partir du XIII^e siècle, l'Église s'est employée à distinguer les Juifs des chrétiens en leur imposant des signes distinctifs (tel le port de la rouelle par le pape Innocent III en 1215 puis par Saint Louis en 1269), voire en les forçant à vivre dans des quartiers séparés (création du premier ghetto à Venise en 1516). Or comme, en théorie, aucun Juif ne résidait à Bordeaux, aucune restriction n'était imposée aux « marchands portugais ». L'impossibilité d'identifier et d'isoler les Juifs alimentait des associations d'idées aussi alarmantes qu'injustifiées. De même que les nouveaux chrétiens franchissaient clandestinement les frontières politiques et géographiques pour échapper à l'Inquisition, de même les lettres de change permettaient-elles de transférer d'importantes sommes d'argent d'un simple trait de plume. De même que les nouveaux chrétiens étaient invisibles de l'extérieur et pouvaient passer pour de bons catholiques, de même un outil utile comme les lettres de change, s'il tombait en de mauvaises mains, pouvait-il devenir nuisible.

Au fond, l'attribution de l'invention des lettres de change aux Juifs n'avait pas pour but de les incriminer (ils étaient déjà méprisés de toute façon !). Il s'agissait plutôt d'un avertissement lancé



NEW YORK, THE METROPOLITAN MUSEUM OF ARTS, GIFT OF THE WILDERSTEIN FOUNDATION INC. 1951, CCG - CHATEAU DE VERSAILLES, DIST. MUSEUM PALAIS NATIONAL, CHATEAU DE VERSAILLES
RMN-GRAND PALAIS (PARIS), MUSÉE DU LOUVRE/TONY QUERREC

DANS LE TEXTE

« Des biens invisibles »

« Les Juifs, proscrits tour à tour de chaque pays, trouvèrent le moyen de sauver leurs effets. Par là ils rendirent pour jamais leurs retraits fixes ; car tel prince, qui voudrait bien se défaire d'eux, ne serait pas pour cela d'humeur à se défaire de leur argent. Ils inventèrent les lettres de change ; et, par ce moyen, le commerce put éluder la violence, et se maintenir partout ; le négociant le plus riche n'ayant que des biens invisibles, qui pouvaient être envoyés partout, et ne laissaient de trace nulle part. »

Montesquieu, *De l'esprit des lois*, chap. XX, 1748, « Comment le commerce se fit jour en Europe à travers la barbarie ».

aux marchands chrétiens que Savary et Colbert voulaient socialement élever pour qu'ils contribuent à la richesse nationale, au lieu de s'enrichir sur le dos des plus démunis, créanciers indigents ou naïfs ; en cas contraire, ils se verraient taxés de « Juifs », insulte à laquelle aucun chrétien ne souhaitait s'exposer.

Dès 1690, un auteur dénonça l'incohérence du récit historique sur lequel reposait la légende. Mais, preuve de la puissance rhétorique de son message, elle ne cessa de gagner du terrain pendant plus de deux siècles. Montesquieu, Beccaria, l'abbé Grégoire, sont quelques-uns des auteurs les plus connus qui l'ont reprise à leur compte, sans oublier certaines entrées de *l'Encyclopédie*. En 1911, dans son tristement célèbre ouvrage *Les Juifs et la vie économique*, Werner Sombart en donna une ultime interprétation, particulièrement malveillante.

Cette fausse nouvelle, si elle ne nous apprend rien sur les activités économiques exercées par les Juifs dans l'Europe médiévale et moderne, nous donne cependant la mesure des peurs suscitées par l'avancée de la financiarisation à partir du xv^e siècle et une idée de la faiblesse des appareils juridiques et administratifs chargés d'en contenir les excès. ■
(Texte traduit de l'italien par Jacques Dalarun.)

POUR EN SAVOIR PLUS

P. Birnbaum, « Est-il des moyens de rendre les Juifs plus utiles et plus heureux ? » *Le concours de l'Académie de Metz, 1787*, Seuil, 2017.

M.-T. Boyer-Xambeu, G. Deleplace, L. Gillard, *Monnaie privée et pouvoir des princes. L'économie des relations monétaires à la Renaissance*, CNRS Éditions-Presses de la FNSP, 1986.

A. Cabantous, *Les Côtes barbares. Pilleurs d'épaves et sociétés littorales en France, 1680-1830*, Fayard, 1993.

A. Goldstein Sepinwall, *L'Abbé Grégoire et la Révolution française* [2005], trad. de l'anglais, Rennes, Les Perséides, 2008.

A. O. Hirschman, *Les Passions et les intérêts. Justifications politiques du capitalisme avant son apogée* [1977], Presses universitaires de France, 2014.

G. Nahon, *Juifs et judaïsme à Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 2003.